

COMPTE RENDU ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 25 MARS 2010

MARCHE DE LA PLAGE DE PANTHIER – 1ÈRE PHASE

Le Conseil de Communauté, sur avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 24 mars 2010 à 14h30, décide de retenir l'entreprise SARL Bernard GIBOULOT pour son offre de 49 420.00€HT soit 59 106.32€TTC. Ces travaux correspondent à la première phase : aménagement d'une plage pérenne.

A cette somme s'ajoutera l'achat d'un fauteuil roulant aquatique, 5 devis ont été reçus, il nous faut désormais étudier lequel sera le plus adapté à notre plage.

Le Conseil de Communauté accepte à l'unanimité le plan de financement et sollicite les subventions suivantes :

DEPENSES HT		RECETTES					
Postes de dépenses	Montant € (euros)	Conseil Régional de Bourgogne	Etat au titre FNADT	Etat au titre DGE	LEADER	Conseil Général de la Côte d'Or	Communauté de Communes de l'Auxois Sud
Aménagement de la plage – phase 1							
1. Installation du chantier	200,00	12,00 €	60,00 €	non éligible	88,00	le Conseil Général n'intervient sur cette phase	40,00
2. Mise en œuvre de la protection de la berge	11 250,00	675,00	3 375,00 €		4 950,00		2 250,00
3. Terrassement	7 200,00	432,00	2 160,00 €		3 168,00		1 440,00
4a. Réalisation de l'aire sablée	14 400,00	864,00	4 320,00 €		6 336,00		2 880,00
4b. Sablage de la pente	1 750,00	105,00	525,00 €		770,00		350,00
5. création d'un accès aux personnes à mobilité réduite	220,00	13,20	66,00 €		96,80		44,00
7. Aménagement de la rampe d'accès à l'eau	7 400,00	444,00	2 220,00 €		3 256,00		1 480,00
6. Aménagement de l'aire de repos (mobilier urbain)	7 000,00	420,00	non éligible	2 100,00	3 080,00	1 400,00	
Sous total phase 1	49 420,00	2 965,20	12 726,00	2 100,00	21744,80	- €	9 884,0
		6%	26%	4%	44%	0%	20%
Aménagement du parking – phase 2							
1. travaux de terrassement	9 517,40	6 605,08	non éligible	non éligible	255,2	5592,45	1 903,48
2. travaux de voirie	33 922,00	23 541,87					6 784,40
3. assainissement	846,00	587,12					169,20
4. divers	9 509,50	6 599,59					1 901,90
5. espaces verts	2 607,00	1 809,26					521,40
6. mobilier urbain	675,00	468,45					135,00
Sous total phase 2	57 076,90	39 611,37	-	202,50	255,2	5592,45	11 415,38
pourcentage phase 2		69,40%	0%	0,35%	0,45%	9,80%	20%
TOTAL HT (phases 1 & 2)	106 496,90	42 576,57	12 726,00	2 302,50	22000,00	5592,45	21 299,3
	100%	40%	11,95%	2,16%	20,66%	5,25%	20%

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA PISTE D'ESSAI

Suite à la demande de certains élus, il a été décidé de retirer de l'ordre du jour la validation du règlement intérieur de la piste de Meilly-Maconge, celui-ci n'ayant pas été approfondi par la commission du développement économique. La validation de ce règlement interviendra lors d'une prochaine assemblée générale.

TEOM SUR LE PERIMETRE COMMUNAUTAIRE 2010

Le Conseil de Communauté vote à l'unanimité les taux d'Enlèvement des Ordures Ménagères :

- 17,46% pour le ramassage des ordures ménagères sur la commune de Pouilly en Auxois
- 15,71% pour l'ensemble des autres communes membres de la Communauté de Communes de l'Auxois Sud

Le produit attendu est de 543 391.19€TTC.

Il est précisé que ces taux sont identiques aux budgets 2008 et 2009.

EMBAUCHE D'UN AMBASSADEUR DU TRI

Le Conseil de Communauté décide d'accepter la mutualisation de l'embauche d'un Ambassadeur du Tri en partenariat avec les collectivités membres du Syndicat Mixte de Traitement des Déchets Ménagers via la Communauté d'Agglomération de Beaune.

Le temps de travail pour la Communauté de Communes de l'Auxois Sud représentera 1 journée par semaine, sur une base de 35h. Délibération prise à l'unanimité.

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC CAP CANAL – SIGNATURE DU CONTRAT D’AFFERMAGE

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 22 décembre 2009, concernant le lancement du marché de Délégation de Service Public pour la gestion de CAP CANAL.

Vu la délibération du Conseil de Communauté du 25 février 2010, rendant le marché de la Délégation de Service Public infructueux et donnant l’autorisation au Président d’entamer des négociations.

Le Président informe le Conseil de Communauté que des négociations avec l’Association de l’Office de Tourisme de Pouilly-en-Auxois ont eu lieu.

Le Conseil de Communauté accepte les conditions financières prévues par le contrat d’affermage soit une somme de 56 400€ pour l’année 2010. Il est précisé qu’un accord financier sera prévu chaque année avant le vote du budget primitif de la collectivité. En aucun cas en fin d’année la collectivité ne pourra accorder une subvention supplémentaire pour combler un déficit et de même si l’Association de l’Office de Tourisme réalise un excédent, aucun reversement n’est prévu pour la collectivité.

Le Conseil de Communauté, à l’unanimité, autorise le Président à signer ce contrat le contrat d’affermage avec l’Association de l’Office de Tourisme.

PERSONNEL COMMUNAUTAIRE : RATIOS « PROMUS/PROMOUVABLES »

Après en avoir délibéré, les membres du conseil, à l’unanimité, décident, sous réserve de l’avis favorable du Comité technique paritaire du Centre de Gestion, d’adopter pour les grades ci après, les ratios suivants :

Grade avant avancement	Grade après avancement	Pourcentage de nomination
Adjoint administratif de 2ème classe	Adjoint administratif de 1ère classe	100 %
Adjoint administratif de 1ère classe	Adjoint administratif principal de 2ème classe	100 %
Adjoint administratif principal de 2ème classe	Adjoint administratif principal de 1ère classe	100 %
Adjoint technique de 2ème classe	Adjoint technique de 1ère classe	100 %
Adjoint technique de 1ère classe	Adjoint technique principal de 2ème classe	100 %
Adjoint technique principal de 2ème classe	Adjoint technique principal de 1ère classe	100 %

EMBAUCHE PONCTUELLE DE MADAME DAMIENS

Après renseignement pris auprès du centre de gestion de la fonction publique, il s’avère qu’il convient d’apporter les précisions suivantes à la délibération du 25 février, permettant d’engager ponctuellement Nicole DAMIENS pour le suivi des dossiers sensibles en cours :

- Nicole DAMIENS sera embauchée avec un contrat pour embauche occasionnelle – établi suivant l’article 3, alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984.
- La durée d’embauche est de 10 jours, répartis du 26 mars au 31 décembre 2010.
- La rémunération se fera sur la base de l’indice majoré 649, indice suivant lequel elle était rémunérée auparavant.
- Elle aura pour mission le suivi administratif du dossier « litige DAGS ».

Délibération prise à 41 voix pour et 5 voix contre.

Monsieur Jean François MICHEL souhaitant un support papier pour la présentation des budgets, celle-ci étant prévue par vidéo projecteur, il décide de quitter l’assemblée.

BUDGETS 2010

Les comptes administratifs 2009 et comptes de gestion 2009 sont présentés par Jocelyn CHAPOTOT et sont adoptés à l’unanimité. Les budgets primitifs 2010 sont présentés par Jocelyn CHAPOTOT et Yves GARCHEY et sont adoptés à l’unanimité.

Portage de repas : à l’unanimité des membres présents, il est décidé de fixer les tarifs des repas comme suit à compter du 1^{er} avril 2010 : 3 composants 6.05 € TTC et 6 composants 8.40 € TTC.

Budget principal :

A l’unanimité des membres présents, les taux suivants sont adoptés pour l’exercice 2010 :

T.H.	2.28 %	base 4 307 000 €	98 200 €
F.B.	4.69 %	base 3 837 000 €	179 955 €
F.N.B.	7.62 %	base 888 900 €	67 734 €
CFE		base 8 589 000 €	180 377 €
			<u>526 266 €</u>

COMMUNICATION :

Yves COURTOT, Conseiller Général du canton de Pouilly-en-Auxois, présente les différentes possibilités de financement des travaux voirie 2010.

Pierre MILLANVOYE, Maire d’Arconcey, demande que soit étudié la possibilité d’ajouter sur la plate forme du point d’apport volontaire de la Commune d’Arconcey, une colonne supplémentaire pour les emballages.